



## SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Autres questions financières  
et questions générales****c) Représentation du Conseil d'administration  
à la session extraordinaire de l'Assemblée  
générale des Nations Unies intitulée  
«Sommet mondial pour le développement social  
et au-delà: le développement social  
pour tous à l'heure de la mondialisation»**

1. La Commission de l'emploi et de la politique sociale est saisie lors de la présente session du Conseil d'administration d'un document<sup>1</sup> qui l'invite notamment à envisager de recommander au Conseil d'administration de désigner une délégation tripartite, composée d'un membre de chaque groupe, pour accompagner le Directeur général à la session spéciale de l'Assemblée générale qui doit se tenir à Genève du 26 au 30 juin 2000.
2. Aucun crédit n'est prévu dans le programme et budget pour 2000-01 pour une telle délégation, dont le coût inclurait les frais de voyage et les indemnités de subsistance journalières. On estime que le coût maximum de cette délégation serait de 16 000 dollars E.-U., mais le montant définitif dépendra du pays de résidence de chacun des membres de la délégation. Il est proposé de financer cette dépense par des économies réalisées dans la partie I du budget.
3. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration que, s'il décide de désigner une délégation tripartite pour accompagner le Directeur général à la session spéciale de l'Assemblée générale, le coût de cette*

<sup>1</sup> Document GB.277/ESP/3.

*délégation, estimé à 16 000 dollars E.-U. au maximum, soit financé par des économies réalisées dans la partie I du budget.*

Genève, le 10 mars 2000.

*Point appelant une décision:* paragraphe 3.